



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2019-00054 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1536-17 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 15, RUE LANCTÔT

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE la résolution numéro 146-03-20 relative à la demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-00054 adoptée en vertu du *Règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* visant à autoriser l'aménagement d'un deuxième logement à l'intérieur de la résidence unifamiliale isolée située au 15, rue Lanctôt (zone H-306 du règlement de zonage numéro 1528-17) et l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement pour desservir le nouvel usage bifamiliale isolé, et ce, à certaines conditions, a reçu les autorisations requises par la loi.


QUE ladite résolution portant le numéro 146-03-20 a été adoptée par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 17 mars 2020.

QUE ladite résolution est entrée en vigueur le 6 mai 2020 lors de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon).

Le présent projet de résolution numéro 146-03-20 est disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section Avis publics et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 7 mai 2020.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques